

Elections à l'AG de l'IRPS : votez pour les listes présentées par les syndicats de la Fédération CGT du Spectacle



Pour garantir l'avenir des retraites et le respect de nos droits

Que vous soyez salarié(e) – permanent ou intermittent – ou bien retraité(e), vous allez élire pour 6 ans vos délégué(e)s à l'Assemblée Générale de l'IRPS (l'ex-Capricas pour nos professions), c'est-à-dire la caisse de retraite complémentaire ARRCO du groupe de protection sociale Audiens.

Cette élection va avoir lieu dans un contexte social très lourd sous l'effet combiné de :

- la persistance de la crise économique et financière dont les premières victimes sont les salariés, les privés d'emploi et les retraités qui ne sont pourtant en rien responsables de cette situation ;
- la mise à mal des services publics de l'éducation nationale, de la santé, de la poste ou bien encore de l'audiovisuel ;
- la poursuite des mesures régressives à l'encontre de notre système de protection sociale ;

S'agissant des retraites, les réformes Balladur en 1993 puis Fillon en 2003 conduisent à terme à une baisse moyenne des retraites d'au moins 30 %, ce qui est inacceptable. Et à compter de 2009, la durée de cotisations pour bénéficier d'une retraite de base (c'est-à-dire de la Sécurité sociale) à taux plein est allongée d'un trimestre par an. A la même date, l'âge ouvrant droit à une dispense de recherche d'emploi a été relevé de 57 ans et demi à 58 ans.

Malgré les velléités du MEDEF qui voulait à tout prix remettre en cause la retraite à 60 ans, la négociation sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC (encadrement) qui s'est achevée le 23 mars dernier a prolongé les règles actuelles jusqu'à fin 2010. Il s'agit là d'un acquis non négligeable. Pour autant, cet accord ne modifie pas celui de 2003, ce qui se traduira par la poursuite de la dégradation des pensions. D'où le refus de la Cgt de le signer. Répondant aux vœux insistants du MEDEF, le Ministre du Travail a, le 14 juin dernier, annoncé que 2010 serait un rendez-vous majeur de réforme des régimes de retraite. Lui emboitant le pas, la présidente du MEDEF vient d'annoncer qu'il fallait retarder à 63,5 ans l'âge légal de départ à la retraite. Plus que jamais, il nous faut agir ensemble pour garantir un avenir à notre système de retraites par répartition.

En votant pour notre liste, vous vous prononcerez pour :

- la préservation du caractère professionnel et conventionnel de nos institutions sociales de retraites mais aussi de prévoyance ou de mutuelle au sein du groupe Audiens ;
- l'assurance d'un droit effectif à la retraite à partir de 60 ans sans abattement ;
- la garantie d'un niveau de pension au moins égal à 75 % du salaire pour une

carrière complète (intégrant les périodes de stage, d'étude, d'inactivité forcée comme la recherche d'un premier emploi ou du chômage) avec un minimum garanti au moins égal au Smic ;

- la mise en place d'un dispositif de départ anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles ;
- le financement des retraites, ce qui passe par le développement de l'emploi de qualité, la modification de la répartition des richesses en faveur du travail et l'institution d'une contribution sur les revenus financiers des entreprises.